



Soixante-quinzième session
Nessebar (Bulgarie), 13 et 14 juin 2005
Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES

c) **Comité mixte de siège**

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 9(LXXIV) prise lors de la dernière session ordinaire du Conseil, le Secrétaire général présente à ses Membres son rapport sur cette question.

**SUIVI DE LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION EN INSTITUTION
SPÉCIALISÉE DES NATIONS UNIES**

c) Comité mixte de siège

1. En date du 10 janvier 2005, M. Luis Calvo Merino, Sous-Secrétaire au Ministère espagnol des affaires étrangères et de la coopération, a adressé une communication au Secrétaire général l'informant que le Gouvernement espagnol confirmait son accord pour la création d'un Comité de siège, à l'instar des autres institutions spécialisées avec leur pays-hôte respectif.
2. Il informait également le Secrétaire général que des représentants du Ministère espagnol des affaires étrangères et du Secrétariat au tourisme participeraient aux réunions du Comité de siège, ainsi que des représentants d'autres institutions au vu des sujets à traiter lors des réunions.
3. À la suite d'une réunion qu'il a tenue à ce sujet, début avril, avec M. Raimon Martínez Fraile, Secrétaire général espagnol au tourisme, le Secrétaire général a informé M. Calvo Merino, de la composition du Comité de siège de la part du Secrétariat ainsi que des différentes questions qui pourraient être abordées lors des réunions du Comité.
4. Malgré différents rappels du Secrétariat, aucune date n'a pu être fixée jusqu'à présent pour la première réunion. La délégation espagnole pourra peut-être donner oralement plus de précisions lors de la session du Conseil.